



# PRÉFET DE LA SEINE- SAINT-DENIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La préfète déléguée pour l'égalité des chances*

Bobigny, le

**30 AVR. 2021**

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames, Messieurs les présidents d'associations

## **Objet : appel à projet « quartiers solidaires jeunes »**

Le département de la Seine-Saint-Denis est très sévèrement touché par la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui traverse le pays depuis plus d'un an. La population des quartiers prioritaires de la politique de la ville est la première victime du virus et de la crise économique et sociale consécutive à la pandémie.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (services de l'Etat, collectivités et acteurs associatifs) depuis le début de la crise sanitaire a permis de répondre aux situations d'urgence et aux conséquences sociales de la crise pour les habitants des quartiers. En 2020, l'Etat a débloqué plusieurs millions d'euros notamment dans le cadre de l'opération « quartiers solidaires » pour soutenir les associations de proximité dans les quartiers.

Dans le cadre de l'opération « quartiers solidaires », en Seine-Saint-Denis, l'Etat a ainsi pu soutenir près de 250 associations qui se sont vues attribuer un montant de 6 800 € en moyenne pour déployer dans les quartiers prioritaires des actions dans le domaine de l'aide alimentaire, de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la fracture numérique. De plus, 600 000 € ont été attribués à des projets de proximité structurants pour le département.

Le 29 janvier 2021, le comité interministériel des villes présidé par le Premier ministre a acté le renouvellement du fonds « quartiers solidaires ». Le 20 avril 2021, la ministre déléguée à la ville a annoncé que 10 millions d'euros viendrait alimenter le fonds « quartiers solidaires jeunes » afin de répondre aux besoins spécifiques de la jeunesse fragilisée par la crise.

**Afin de financer les actions des associations de proximité en faveur des publics jeunes de 0 à 25 ans** (enfants, jeunes et étudiants) s'inscrivant dans le domaine de la continuité éducative, du sport, de la culture, de la santé mentale, de l'insertion professionnelle, de la prévention et du soutien à la parentalité, **l'Etat mobilise près de 1,1 million d'euros pour la Seine-Saint-Denis.**

Compte-tenu de la situation spécifique de la Seine-Saint-Denis, j'accorderai la priorité aux projets qui visent à répondre aux impacts de la crise sur les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires,

s'inscrivant dans une des quatre thématiques suivantes et se déroulant sur une période pouvant aller jusqu'à la fin de l'année 2021 :

- **continuité éducative, notamment les projets visant à lutter contre la facture numérique ;**
- **prévention santé / santé mentale, notamment les projets à visant à sensibiliser les jeunes sur la vaccination ;**
- **soutien à la parentalité ;**
- **sport, notamment les projets handisports, sport/santé et sport au féminin.**

Pour la sélection des actions auxquelles un soutien sera apporté, je serai particulièrement vigilante aux dispositifs favorisant la participation des filles et des jeunes femmes.

**Je vous invite à déposer votre dossier de demande de subvention suivant les modalités détaillées en annexe avant le 28 mai prochain.**

Les délégués du préfet de votre territoire sont à votre disposition pour vous accompagner dans la construction de vos projets et pour le dépôt de votre dossier de demande de subvention.

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

Anne-Claire Mialot 

Copie :

Mesdames, Messieurs les sous-préfets,  
Monsieur le président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis,  
Mesdames, Messieurs les maires,  
Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux